

468. — 21 DÉCEMBRE 1888. — Loi contenant le budget des dotations pour l'exercice 1889 (1). (Monit. des 30-31 décembre 1888.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le budget des dota-

tions est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quatre millions sept cent quarante mille sept cent cinquante-deux francs (fr. 4,740,752), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances, M. A. BEERNAERT.)

Budget des dotations pour l'exercice 1889.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.		
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) fr.	3,300,000 »	3,500,000 »
Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.		
Art. 3. Sénat	105,000 »	105,000 »
CHAPITRE III.		
Art. 4. Chambre des représentants	903,952 »	903,952 »
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
Art. 5. Traitement des membres de la cour	70,750 »	231,800 »
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux.	138,850 »	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
Art. 9. Secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	1,000 »	
Total du budget des dotations. . fr.		4,740,752 »

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1887-1888.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 24 février 1888, p. 219.

Session de 1888-1889.

Documents parlementaires. — Rapport sur le budget des dotations. Séance du 28 novembre 1888, p. 40. — Rapport sur le budget de la chambre des représentants. Séance du 29 novembre 1888, p. 40.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 6 décembre 1888, p. 133. — Adoption. Séance du 7 décembre, p. 138.

SÉNAT.

Session de 1888-1889.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 17 décembre 1888, p. 10. — Discussion et adoption. Séance du 18 décembre p. 22.